

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 23

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

OBJET

Budget primitif 2016- Délégation animation seniors

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
139,11**

RAPPEL DES PRINCIPALES ORIENTATIONS

Les actions en faveur des personnes âgées sont au cœur des préoccupations du Conseil départemental et se traduisent par le soutien à des projets d'animation dans les quartiers afin de rompre leur isolement, lutter contre le vieillissement précoce, encourager leur maintien à domicile et préserver leur place et leur rôle dans notre société.

Les Etats généraux de Provence, dans le cadre des travaux menés au sein de la commission exigence sociale, ont plus que jamais été l'occasion de rappeler que cette politique publique est un axe majeur de l'intervention de la collectivité, laquelle s'inscrit également dans le volet social de l'Agenda 21 de la collectivité.

Dans cette perspective, l'action du Conseil départemental se déclinera en 2016 comme suit :

- *Le soutien aux associations dont l'Entraide Solidarité 13*

Le Département apporte au travers de cette délégation son soutien aux associations qui œuvrent en direction du public senior et notamment à l'association Entraide Solidarité 13 qui développe ses activités sur l'ensemble du territoire du département.

En 2015, le soutien à cette association a été renforcé afin de lui permettre de déployer en direct les activités d'animation culturelle et de loisirs au sein des 11 espaces seniors du département, donnant ainsi la possibilité à cette action de mieux s'adapter aux demandes et attentes des seniors.

Plus de 4000 seniors sont en effet inscrits aux ateliers de ces espaces seniors.

Une réflexion de fond est cependant engagée pour adapter mieux encore l'action de l'association aux évolutions du paysage institutionnel et aux attentes d'un public senior dont le profil a changé sur les dernières années (retraités actifs, plus jeunes, mais également précarisation croissante de certains....)

- *Les colis*

La politique d'animation en faveur des seniors restant toujours une priorité pour notre collectivité, les colis de fin d'année seront maintenus. Toutefois afin de prendre en compte les nécessaires économies budgétaires et s'adapter également à la demande des associations, leur nombre pourra être diminué sur la base de l'évaluation de la campagne de distribution 2015.

PERSPECTIVES 2016

En 2016, l'ensemble des actions de cette délégation sera reconduite avec les adaptations ci-dessus évoquées.

Pour ce qui concerne le soutien aux associations, les projets traditionnellement subventionnés visant à proposer des activités de loisirs, de culture, continueront à être soutenus, une attention particulière sera portée aux initiatives ayant pour objectif de favoriser la prévention en matière de santé, d'hygiène alimentaire, d'accidents domestiques et également les projets à caractère intergénérationnel.

L'Entraide Solidarité 13 développera à chaque fois que cela s'avèrera possible ces activités de culture et de loisirs en autofinancement.

Pour permettre de réorienter ses activités tout en prenant un compte un contexte budgétaire contraint, l'ES 13 a demandé à ne plus utiliser le site de l'Arbois comme espace seniors.

En effet, ce site est difficile d'accès et il a connu une baisse de fréquentation qui explique ce choix.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

Les crédits inscrits au projet de BP 2016 de la délégation « animations seniors » se répartissent comme suit :

- En fonctionnement, **6.440.000 €** de crédits,
- En investissement, **250.000 €** d'autorisation de programme nouvelle, et **343 204 €** de crédits de paiement.

PROPOSITIONS

Contenu des éléments qui précèdent, je vous propose :

- d'approuver les objectifs généraux et les actions particulières que la Délégation Animations seniors se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2016,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des crédits et pour toutes modifications ou définitions de critères qui s'avèreraient utiles à la mise en place de cette politique publique.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL